

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-2116 01208-20210707-D202153-DE
Reçu le 12/07/2021

délibération :
D_2021_5_3

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 07 juillet à 18 h 45, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 23 Juin 2021

Présents : 13

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Madame CORBIN Manitraritia

Votants : 17

**Objet : Gratuité des services
périscolaires les 1, 2, 5 et 6
juillet 2021**

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick
Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie
Madame MONTEGU Bénédicte a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique
Monsieur DOUET Anthony a donné pouvoir à Monsieur GOUYGOU Dominique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GRENIER Patrick, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur DOUET Anthony

Secrétaire de Séance : Madame Christine SCHWARTZWEBER

Les 1, 2, 5 et 6 juillet prochains seront les derniers jours de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2020-2021.

Madame le Maire propose d'offrir les services périscolaires à l'ensemble des familles pour ces journées et demande à son Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'offrir à l'ensemble des familles les services périscolaires pour les journées des 1, 2, 5 et 6 juillet 2021.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 07/07/2021, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 12/07/2021

